

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°48 Arrêté rapportant l'arrêté du 22 Juillet 1924 renouvelant, pour une période de deux ans, les mandats de M.M, Marill et Génaux

n°48

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 mars 1926

Numéro JO
n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro
31 mars 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 22 juillet 1924 renouvelant pour une période de deux ans les mandats de. MM. Marill el Géneau comme conseillers d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté du 22 juillet 1924 est rapporté,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera el insérée au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac